

No de résolution



SÉANCE ORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA VILLE DE CARIGNAN, TENUE À LA SALLE DU CONSEIL DE L'HÔTEL DE VILLE, LE **6 NOVEMBRE 2019**, À 20 H.

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

TENUE PAR MONSIEUR PATRICK MARQUÈS, MAIRE

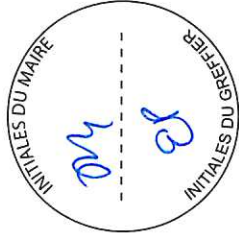
PROJET DE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 483-8-U

Débutant à 20 h et se terminant à 20 h 02

Sont présents : M. Patrick Marquès, maire
Mme Anne Poussard, conseillère
Mme Édith Labrosse, conseillère
Mme Stéphanie Lefebvre, conseillère
Mme Diane Morneau, conseillère
M. Frédéric Martineau, conseiller
M. Daniel St-Jean, conseiller
M. Vincent Tanguay, directeur général
Me Ève Poulin, greffière

ORDRE DU JOUR

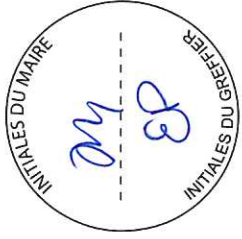
- 1** OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DU MAIRE
- 2** ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3** PÉRIODE DE QUESTIONS
- 4** APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX
 - 4.1** Séance ordinaire du 2 octobre 2019
- 5** DIRECTION GÉNÉRALE
 - 5.1** Autorisation de signature - Calendrier de conservation des documents - Bibliothèque et Archives nationales du Québec
 - 5.2** Demandes - Amélioration de service sur les lignes T-1, T-4 et T-5 du transport collectif (taxibus)
 - 5.3** Autorisation de signature - Projet pilote - Entente concernant la permission de dépôt d'un conteneur pour la récupération du verre
 - 5.4** Adoption - Calendrier 2020 - Séances du conseil
 - 5.5** Nomination - Maire suppléant
 - 5.6** Dépôt - Extrait de registre des déclarations de chacun des membres du conseil municipal de Carignan ainsi que des déclarations d'intérêts pécuniaires



No de résolution

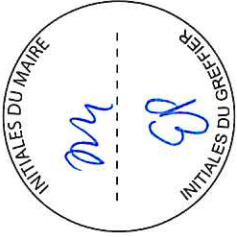


- 5.7** Autorisation de signature - Acte de vente définitif - Lots 2 597 536, 2 597 804, 2 597 914, 2 598 222 et 2 598 664
- 5.8** Autorisation de paiement - Règlement et quittance - 4008, rue Laurent-Monty
- 5.9** Approbation - Grille d'évaluation et de pondération - Services professionnels pour la refonte du site Web municipal
- 6** FINANCES
- 6.1** Déboursés du mois d'octobre 2019
- 6.2** Dépôt - Liste des commandes - Octobre 2019
- 6.3** Autorisation - Transferts budgétaires - Octobre 2019
- 6.4** Dépôt annuel - Politique de gestion des surplus
- 6.5** Dépôt annuel - Rapport comparatif 2019
- 6.6** Autorisation de fermeture - Règlement no 507-E autorisant l'acquisition des lots 6 228 648 à 6 228 655 décrétant une dépense de 3 221 000 \$ et un emprunt de 2 950 000 \$
- 7** TRAVAUX PUBLICS
- 7.1** Octroi de mandat - Achat de chlorure utilisé comme abat-poussière pour l'année 2020 - Union des municipalités du Québec
- 7.2** Octroi de mandat - Services professionnels d'ingénierie - Étude infrastructures de traitement des eaux usées
- 7.3** Octroi de contrat - Abattage de frênes - 2019 - Émondage SBP Inc.
- 7.4** Octroi de contrat - Licence et abonnement système Edilexper - Edilex Inc.
- 7.5** Octroi de contrat - Surveillance et prévision des crues et travaux d'affaiblissement préventif - 2019-2020 - Hydro Météo
- 7.6** Octroi de contrat - Travaux d'excavation et de remblai - Secteur Centre (rue Ethel Est) - Excavation Darche Inc.
- 7.7** Autorisation - Disposition de biens et amas de terre - Hôtel de ville
- 7.8** Achat - Machine Ice eater - 48 pouces - Ice eater Inc.
- 7.9** Autorisation - Demande d'aide financière - Soutien des actions de préparation aux sinistres - Volet 3
- 7.10** Autorisation de paiement - Travaux supplémentaires de terrassement - Location de machinerie et équipements opérés à taux horaire - Univert Paysagement Inc.
- 7.11** Autorisation de paiement - Travaux supplémentaires - Nettoyage et de reprofilage des fossés et ponceaux - Rues Bachand (petit) et Jean-Vincent - Sanexen Services Environnementaux Inc.



No de résolution

- 7.12** Autorisation de paiement - Acceptation définitive - Travaux d'infrastructures municipales île Goyer (phase 2) - MSA Infrastructures Inc.
- 7.13** Autorisation - Dépenses supplémentaires - Location de machinerie opérée à taux horaire - Poste de Camionnage en Vrac Région 06 Inc.
- 7.14** Autorisation - Dépenses supplémentaires - Contrat d'entretien électrique des bâtiments municipaux - Électrel Inc.
- 7.15** Autorisation de signature - Protocole d'entente - Prolongement de la rue Thérèse
- 7.16** Programme d'aide à la voirie locale - Volet projets particuliers d'amélioration
- 7.17** Prolongement - Embauche - Chargée de projets en environnement
- 8** URBANISME ET ENVIRONNEMENT
- 8.1** Demande d'appui à la CPTAQ 2019-030 - Usage non agricole - Lot 2 601 625 - 4900, chemin du Coteau-de-Trèfle Sud
- 8.2** Renouvellement de mandat et nomination - Membres du Comité consultatif d'urbanisme
- 8.3** Nomination - Membres du Comité de démolition
- 9** SÉCURITÉ PUBLIQUE
- 9.1** Approbation du budget 2020 - Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent
- 10** LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE
- 10.1** Demande d'aide financière - Légion royale canadienne filiale Québec No. 034 - Jour du Souvenir
- 10.2** Demande d'aide financière - La Corne d'abondance
- 10.3** Demande d'aide financière - Association de Soccer Carignanoise - Saison 2018-2019
- 10.4** Demande d'aide financière - Ensemble Vocal Via Voce de Chambly - Concert de Noël
- 10.5** Demande d'aide financière - Aux Sources du Bassin de Chambly - Guignolée annuelle 2019
- 10.6** Demande d'aide financière - Chevaliers de Colomb, Conseil 1648 Révérend Léo Foster - Paniers de Noël 2019
- 10.7** Demande de prêt de salle - AQDR Monts et Rivières de la Vallée-du-Richelieu - 10 octobre 2019
- 10.8** Demande de prêt de salle - ALPHA - 5 juin 2020
- 10.9** Augmentation salariale annuelle - Brigadières scolaires - Année scolaire 2019-2020



No de résolution

10.10 Nomination - Observateur - Comité pour l'intégration d'une œuvre d'art dans le projet du parc du Centre multifonctionnel

11 RÉGLEMENTATION

11.1 Avis de motion - Projet de règlement no 521 (2019) établissant le paiement d'une contribution de croissance lors de la délivrance d'un permis de construction neuve ou de lotissement

11.2 Adoption - Second projet de règlement no 483-8-U modifiant le règlement de zonage no 483-U

11.3 Adoption - Règlement d'emprunt no 489 (2019) modifiant le règlement numéro 489-E afin de réduire la dépense à 1 799 077 \$ et l'emprunt à 2 065 968 \$

11.4 Adoption - Règlement no 512 (2019) décrétant les limites de vitesse permises dans les rues de la ville et remplaçant le règlement no 512-A

11.5 Adoption - Règlement d'emprunt no 523 (2019) autorisant l'acquisition de plusieurs lots afin d'y ériger entre autres, une école primaire et décrétant un emprunt à long terme de 2 833 000 \$

11.6 Adoption - Règlement no 524 (2019) sur la vérification de l'optimisation des ressources par la Commission municipale du Québec

11.7 Adoption - Résolution PPCMOI no 451-01-2019 - Faubourg Carignan

12 INFORMATIONS

13 DIVERS

14 LEVÉE DE LA SÉANCE

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DU MAIRE

Monsieur Patrick Marquès, maire, déclare la séance ouverte, il est 20 h 02.

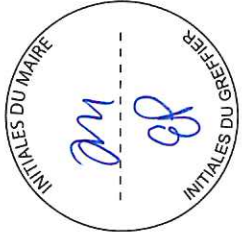
19-11-382

2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER l'ordre du jour.

3 PÉRIODE DE QUESTIONS



No de résolution

4 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

19-11-383

4.1 Séance ordinaire du 2 octobre 2019

Il est proposé par la conseillère Édith Labrosse, appuyé par le conseiller Daniel St-Jean et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER, pour valoir à toutes fins que de droit, le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 2 octobre 2019.

5 DIRECTION GÉNÉRALE

19-11-384

5.1 Autorisation de signature - Calendrier de conservation des documents - Bibliothèque et Archives nationales du Québec

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 7 de la Loi sur les archives (RLRQ, chapitre A-21.1), tout organisme public doit établir et tenir à jour un calendrier de conservation de ses documents;

CONSIDÉRANT qu'en vertu du troisième alinéa de l'article 8 de cette loi, tout organisme public visé aux paragraphes 4° à 7° de l'annexe doit, conformément au règlement, soumettre à l'approbation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec, son calendrier de conservation et toute modification relative à l'addition de nouveaux documents ou relative aux documents destinés à être conservés de manière permanente;

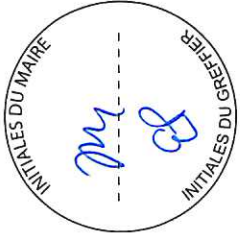
CONSIDÉRANT que la Ville de Carignan est un organisme public visé au paragraphe 4 de l'annexe de cette loi;

CONSIDÉRANT que le règlement de délégation de pouvoir de la Ville de Carignan ne prévoit pas la matière de la présente résolution;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par la conseillère Stéphanie Lefebvre et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER l'archiviste et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville de Carignan, le calendrier de conservation et toute modification relative à l'addition de nouveaux documents ou relative aux documents destinés à être conservés de manière permanente, et à soumettre ce calendrier ou cette modification à l'approbation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec.



No de résolution



19-11-385

5.2 Demandes - Amélioration de service sur les lignes T-1, T-4 et T-5 du transport collectif (taxibus)

CONSIDÉRANT le désir du conseil municipal de bonifier l'offre de transport collectif à Carignan, notamment via le service de taxibus;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Diane Morneau, appuyé par la conseillère Anne Poussard et résolu à l'unanimité :

D'ACCEPTER l'offre de service d'EXO pour :

- la modification du parcours de la ligne T-1 dans le secteur Désourdy;
- l'ajout de service sur la ligne T-4 entre les îles Demers et île aux Lièvres en direction du Faubourg Carignan et du stationnement incitatif de Chambly;
- l'ajout de service sur la ligne T-5 en période hors-pointe.

LE tout tel que proposé au document de présentation d'EXO datée du 20 septembre 2019;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-370-00-973 sous réserve d'un transfert provenant du poste 01-211-00-000.

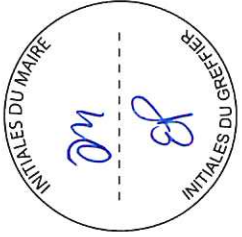
19-11-386

5.3 Autorisation de signature - Projet pilote - Entente concernant la permission de dépôt d'un conteneur pour la récupération du verre

CONSIDÉRANT que la MRC de La Vallée-du-Richelieu (MRCVR) réalisera au cours des prochaines semaines un projet pilote de récupération par apport volontaire, de tous les types de contenants de verre sur les territoires des municipalités intéressées par ce projet;

CONSIDÉRANT que l'entente a pour objectif de permettre à la MRC de La Vallée-du-Richelieu de déposer et d'entreposer un conteneur destiné à la récupération du verre sur le territoire de la ville de Carignan;

CONSIDÉRANT que la Ville de Carignan souhaite participer au projet pilote en accueillant sur son territoire un conteneur destiné à la récupération du verre;



No de résolution

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Lefebvre, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le maire ou, en son absence, le maire suppléant et la greffière à signer pour et au nom de la Ville, l'entente concernant la permission de dépôt d'un conteneur pour la récupération du verre avec la MRC de La Vallée-du-Richelieu.

19-11-387

5.4 Adoption - Calendrier 2020 - Séances du conseil

CONSIDÉRANT que l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes* prévoit que le Conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

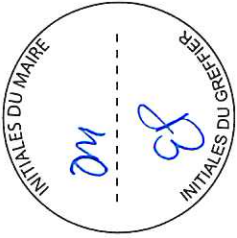
EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par la conseillère Anne Poussard et résolu à l'unanimité :

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2020, qui se tiendront le mercredi et débuteront à 20 h :

- 15 janvier
- 5 février
- 4 mars
- 1er avril
- 6 mai
- 3 juin
- 15 juillet
- 19 août
- 9 septembre
- 7 octobre
- 4 novembre
- 2 décembre

QU'UN avis public du contenu du présent calendrier soit publié par le greffier, conformément à la loi.



No de résolution

19-11-388



5.5 Nomination - Maire suppléant

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la Loi sur les cités et villes, le conseil municipal doit désigner un conseiller à titre de maire suppléant;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Édith Labrosse, appuyé par le conseiller Frédéric Martineau et résolu à l'unanimité :

DE désigner madame Diane Morneau à titre de mairesse suppléante pour la période du 16 novembre 2019 au 15 novembre 2020.

5.6 Dépôt - Extrait de registre des déclarations de chacun des membres du conseil municipal de Carignan ainsi que des déclarations d'intérêts pécuniaires

Le conseil municipal de Carignan prend acte du dépôt par la greffière de l'extrait de registre des déclarations de chacun des membres du conseil municipal de Carignan ainsi que des déclarations d'intérêts pécuniaires pour l'année 2019.

19-11-389

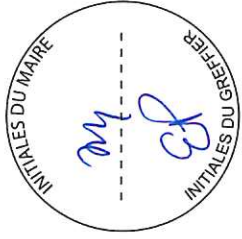
5.7 Autorisation de signature - Acte de vente définitif - Lots 2 597 536, 2 597 804, 2 597 914, 2 598 222 et 2 598 664

CONSIDÉRANT la vente pour défaut de paiement des taxes municipales en 2015, les lots 2 597 536, 2 597 804, 2 597 914, 2 598 222 ont été adjugés à 9215-9185 Québec Inc. et 9074-5522 Québec Inc. et le lot 598 664 a été adjugé à la compagnie Les Habitations Sérénité Inc.. En vertu de la Loi sur les cités et villes, l'adjudicataire a, à l'expiration du délai d'un an, droit à un acte de vente de la part du Conseil;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Lefebvre, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le maire ou, en son absence, le maire suppléant et la greffière à signer pour et au nom de la Ville, l'acte de vente des lots 2 597 536, 2 597 804, 2 597 914, 2 598 222 et 2 598 664.



No de résolution

19-11-390



**5.8 Autorisation de paiement - Règlement et quittance -
4008, rue Laurent-Monty**

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur des travaux publics et des services techniques;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Lefebvre, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le paiement au montant de 2 085,74 \$ en guise de règlement final et définitif en capital, intérêt et frais au propriétaire du 4008, rue Laurent-Monty concernant les travaux de réaménagement de la rue Laurent-Monty;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-310-00-995 sous réserve d'un transfert budgétaire provenant du poste 02-690-00-950.

19-11-391

**5.9 Approbation - Grille d'évaluation et de pondération -
Services professionnels pour la refonte du site Web
municipal**

CONSIDÉRANT le haut niveau de rendement technologique et les notions de créations artistiques rattachées au contrat, le conseil municipal de Carignan compte utiliser un système de pondération et d'évaluation des offres selon les normes requises dans son appel d'offres sur invitation pour les services professionnels de refonte du site Web municipal;

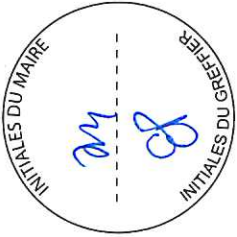
EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Diane Morneau, appuyé par la conseillère Édith Labrosse et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER aux fins de pondération des offres de services professionnels pour la refonte du site Web municipal, les critères d'évaluation suivants :

Fournisseur : profil et expérience de la firme

- Champ de spécialisation (5 pts)
- Envergure et stabilité (10 pts)
- Expérience globale (5 pts)
- Exemple de trois projets réalisés (5 pts)



No de résolution

Organisation du projet et qualification de l'équipe

- Compréhension du mandat (5 pts)
- Méthodologie (5 pts)
- Échéancier (5 pts)
- Structure de l'équipe de travail (5 pts)
- Expérience et disponibilité de l'équipe (5 pts)

Qualité de la solution proposée

- Expérience utilisateurs (25 pts)
- Expérience administrateurs (15 pts)
- Support technique, mises à jour et entretien (10 pts)

6 FINANCES

19-11-392

6.1 Déboursés du mois d'octobre 2019

Il est proposé par la conseillère Édith Labrosse, appuyé par la conseillère Stéphanie Lefebvre et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le paiement des comptes du mois d'octobre 2019 pour un montant de 52 443,56 \$;

DE ratifier les chèques émis durant la période du mois d'octobre 2019, présentés sur la liste des déboursés déjà approuvés pour un montant de 2 168 559,41 \$;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s).

6.2 Dépôt - Liste des commandes - Octobre 2019

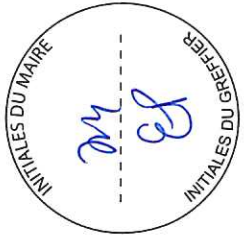
Le conseil municipal de Carignan prend acte du dépôt par le trésorier de la liste des commandes mensuelles du 16 septembre au 20 octobre 2019.

19-11-393

6.3 Autorisation - Transferts budgétaires - Octobre 2019

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par la conseillère Édith Labrosse et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le transfert des sommes suivantes :



No de résolution

a) Afin de couvrir l'offre de service pour une demande de subvention FIMEAU

Montant	Description du poste	Numéro de poste
10 000 \$	Asphalte - Resurfaçage	02-320-00-625

Au poste suivant :

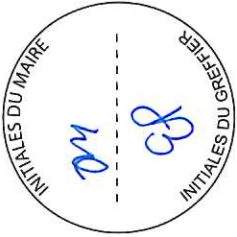
Montant	Description du poste	Numéro de poste
10 000 \$	Services scientifiques et génie	02-315-00-411

b) Afin de couvrir les besoins estimés 2019 aux travaux publics

Montant	Description du poste	Numéro de poste
23 000 \$	Asphalte - Resurfaçage	02-320-00-625
10 000 \$	Enlèvement de la neige	02-330-00-443
8 000 \$	Sel et abrasif	02-330-00-628
7 000 \$	Signalisation routière	02-350-00-649

Au poste suivant :

Montant	Description du poste	Numéro de poste
10 000 \$	Entretien véhicule	02-310-00-525
5 000 \$	Entretien garage	02-310-00-522
5 000 \$	Entretien mairie	02-130-00-522
5 000 \$	Entretien CM	02-701-20-522
10 000 \$	Entretien parcs	02-701-50-519
5 000 \$	Essence	02-310-00-631
5 000 \$	Petits outils	02-310-00-643
3 000 \$	Formation	02-310-00-454



No de résolution



c) Afin de couvrir une étude de circulation - partie 1

Montant	Description du poste	Numéro de poste
12 475 \$	Transport et voirie	02-320-00-625

Au poste suivant :

Montant	Description du poste	Numéro de poste
12 475 \$	Services scientifiques et génie	02-315-00-411

d) Afin de couvrir le mandat étude circulation - partie 2

Montant	Description du poste	Numéro de poste
12 475 \$	Transport voirie	02-320-00-625

Au poste suivant :

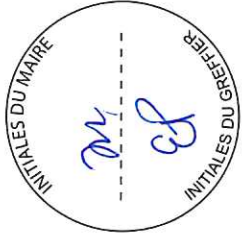
Montant	Description du poste	Numéro de poste
12 475 \$	Services scientifiques et génie	02-315-00-411

e) Afin de couvrir la dépense d'honoraire professionnels
arpentage

Montant	Description du poste	Numéro de poste
7 475 \$	Quote part ARTM	02-370-00-973

Au poste suivant :

Montant	Description du poste	Numéro de poste
7 475 \$	Service professionnels génie	02-315-00-411



No de résolution



f) Afin de couvrir dépenses bris de glace 2019 à même la subvention

Montant	Description du poste	Numéro de poste
38 413 \$	Remb sinistre	01-382-30-100

Au poste suivant :

Montant	Description du poste	Numéro de poste
38 413 \$	Services professionnels	02-223-00-410

g) Afin de couvrir la dépense entretien électrique parcs 2019

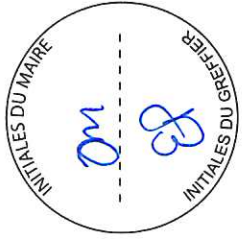
Montant	Description du poste	Numéro de poste
2 000 \$	Entretien des patinoires	02-701-30-522
1 500 \$	Entretien des équipements	02-310-00-529
4 000 \$	Entretien bâtiments - Garage municipaux	02-310-00-522
3 000 \$	Entretien mairie	02-130-00-522

Au poste suivant :

Montant	Description du poste	Numéro de poste
10 500 \$	Entretien parcs et espaces verts	02-701-50-519

6.4 Dépôt annuel - Politique de gestion des surplus

Le conseil municipal de Carignan prend acte du dépôt par le trésorier des indicateurs reliés à la Politique de gestion des surplus.



No de résolution

19-11-394

6.6 Autorisation de fermeture - Règlement no 507-E autorisant l'acquisition des lots 6 228 648 à 6 228 655 décrétant une dépense de 3 221 000 \$ et un emprunt de 2 950 000 \$

CONSIDÉRANT que le dans le cadre du règlement no 507-E autorisant l'acquisition des lots 6 228 648 à 6 228 655, décrétant une dépense de 3 221 000 \$ et un emprunt de 2 950 000 \$, ce règlement est toujours inscrit au titre de projet en cours aux livres, cependant les travaux ainsi que les dépenses prévues sont effectués et le financement excède le montant des coûts effectués;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Édith Labrosse, appuyé par la conseillère Anne Poussard et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le trésorier à procéder à la fermeture du règlement no 507-E pour lequel le coût imputé au règlement est de 3 162 590 \$ dont le financement par emprunt au montant de 3 221 000 \$ et l'excédent de 58 410 \$ est réservé afin de l'appliquer en paiement comptant lors du refinancement du présent règlement en 2024.

7 TRAVAUX PUBLICS

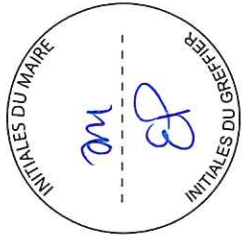
19-11-395

7.1 Octroi de mandat - Achat de chlorure utilisé comme abat-poussière pour l'année 2020 - Union des municipalités du Québec

CONSIDÉRANT que la Ville de Carignan a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de produits utilisés comme abat-poussière pour l'année 2020;

CONSIDÉRANT que l'article 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes :

- permet à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précise que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;



No de résolution



- précise que le présent processus contractuel est assujéti au Règlement sur la gestion contractuelle pour les ententes de regroupement de l'UMQ, adopté par le conseil d'administration de l'UMQ.

CONSIDÉRANT que la proposition de l'UMQ est renouvelée annuellement sur une base volontaire;

CONSIDÉRANT que la Ville désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le chlorure de calcium solide en flocons et/ou le chlorure en solution liquide dans les quantités nécessaires pour ses activités;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Anne Poussard, appuyé par le conseiller Daniel St-Jean et résolu à l'unanimité :

QUE la Ville de Carignan confie, à l'UMQ, le mandat de procéder, sur une base annuelle, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, au processus d'appel d'offres visant à adjuger un contrat d'achat regroupé de différents produits utilisés comme abat-poussière (chlorure de calcium solide en flocons et/ou chlorure en solution liquide) nécessaires aux activités de la Ville pour l'année 2020;

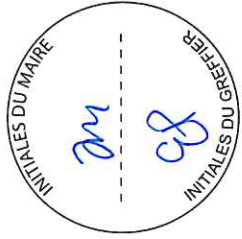
QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Ville s'engage à fournir à l'UMQ les types et quantités de produits dont elle aura besoin en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requises que lui transmettra l'UMQ et en retournant ces documents à la date fixée;

QUE la Ville confie, à l'UMQ, la responsabilité de l'analyse des soumissions déposées. De ce fait, la Ville accepte que le produit à commander et à livrer sera déterminé suite à l'analyse comparative des produits définie au document d'appel d'offres;

QUE si l'UMQ adjuge un contrat, la Ville s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

QUE la Ville reconnaisse que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants; ledit taux est fixé annuellement et précisé dans le document d'appel d'offres;

QU'UN exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.



No de résolution

19-11-396



7.2 Octroi de mandat - Services professionnels d'ingénierie - Étude infrastructures de traitement des eaux usées

CONSIDÉRANT que la Ville de Carignan a approché la RIAEU afin d'évaluer l'opportunité de mettre en commun les infrastructures d'eaux usées au site de la Régie;

CONSIDÉRANT la résolution 19-06-204 autorisant la RIAEU à déposer une demande d'aide financière au MAMH pour la mise en commun de ces services;

CONSIDÉRANT que la RIAEU a procédé à un appel d'offres sur invitation à deux (2) entreprises spécialisées dans le domaine;

CONSIDÉRANT qu'une seule entreprise ayant soumissionnée soit conforme;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Anne Poussard, appuyé par le conseiller Daniel St-Jean et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER la régie intermunicipale des eaux usées de Saint-Bruno-de-Montarville et de Saint-Basile-le-Grand d'octroyer le mandat de services professionnels d'ingénierie, à la firme spécialisée et conforme EXP, dans le cadre d'une étude visant la mise en commun d'infrastructures de traitement des eaux usées;

QUE la Ville de Carignan assume le paiement au montant de 36 109,34 \$ taxes incluses pour l'étude de faisabilité et mise en commun des infrastructures d'eaux usées;

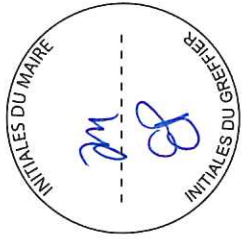
LE tout conditionnellement à l'obtention de l'aide financière auprès du MAMH pour la réalisation d'une étude de faisabilité et d'opportunité d'évaluation de la mise en commun du traitement des eaux usées de la Régie.

19-11-397

7.3 Octroi de contrat - Abattage de frênes - 2019 - Émondage SBP Inc.

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé par appel d'offres sur invitation afin d'obtenir des soumissions pour les travaux d'abattage de frênes;

CONSIDÉRANT qu'une seule soumission a été reçue et que celle-ci s'avère conforme;



No de résolution



CONSIDÉRANT que le prix de la soumission déposée correspond à l'estimé de coûts préparés par le Service des travaux publics;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Lefebvre, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à l'unanimité :

D'OCTROYER le contrat d'abattage de frênes pour la saison 2019 à l'entreprise Émondage SBP Inc., au montant de 84 099,33 \$ taxes incluses;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 03-100-00-530.

19-11-398

7.4 Octroi de contrat - Licence et abonnement système Edilexpert - Edilex Inc.

CONSIDÉRANT les besoins rédactionnels d'appel d'offres pour les volets légaux et techniques;

CONSIDÉRANT que la firme Edilex offre un service d'abonnement en ligne pour l'aide à la rédaction des appels d'offres (gré à gré, sur invitation et public);

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Lefebvre, appuyé par la conseillère Anne Poussard et résolu à l'unanimité :

D'OCTROYER le contrat de licence et abonnement du système d'appel d'offres, à l'entreprise Edilex Inc., pour un montant de 17 400,37 \$ taxes incluses pour une période de trois (3) ans;

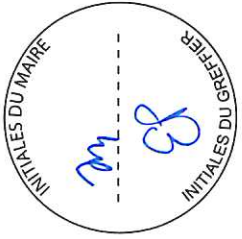
Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) aux postes budgétaires 02-130-10-527 et 58-291-00-000.

19-11-399

7.5 Octroi de contrat - Surveillance et prévision des crues et travaux d'affaiblissement préventif – 2019-2020 - Hydro Météo

CONSIDÉRANT que la Ville a besoin de services spécialisés pour la surveillance et prévision des crues des rivières l'Acadie et Richelieu afin de planifier ses interventions d'urgence;

CONSIDÉRANT que la Ville a besoin également de services spécialisés pour des travaux d'affaiblissement préventif sur la rivière l'Acadie;



No de résolution

CONSIDÉRANT les offres de services professionnels d'Hydro Météo;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Lefebvre, appuyé par la conseillère Anne Poussard et résolu à l'unanimité :

D'OCTROYER le contrat de surveillance et prévision des crues pour la saison 2019-2020 à la firme Hydro Météo pour un montant de 20 767,85 \$ taxes incluses;

D'OCTROYER le contrat de travaux d'affaiblissement préventifs printemps 2020 à la firme Hydro Météo pour un montant de 20 592,82 \$ taxes incluses;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-223-00-410.

19-11-400

7.6 Octroi de contrat - Travaux d'excavation et de remblai - Secteur Centre (rue Ethel Est) - Excavation Darche Inc.

CONSIDÉRANT la recherche de prix effectuée pour la location de machinerie et équipements opérés à taux horaire;

CONSIDÉRANT le plus bas soumissionnaire conforme;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Diane Morneau, appuyé par la conseillère Édith Labrosse et résolu à l'unanimité :

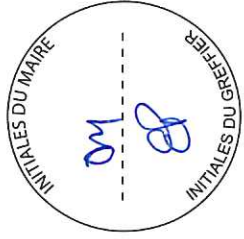
D'OCTROYER le contrat pour les travaux d'excavation et de remblai dans le secteur Centre (rue Ethel Est), à l'entreprise Excavations Darche Inc., au montant de 27 042,12 \$ taxes incluses;

Le trésorier certifié que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 03-100-00-350.

19-11-401

7.7 Autorisation - Disposition de biens et amas de terre - Hôtel de ville

CONSIDÉRANT que la Ville a été approchée par un individu afin qu'il puisse prendre de la terre située sur le terrain de l'hôtel de ville pour effectuer du remblai sur son terrain;



No de résolution



CONSIDÉRANT qu'une résolution est nécessaire afin que la Ville puisse disposer des biens sans valeur et sans frais afin que des individus puissent venir récupérer la terre;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par le conseiller Frédéric Martineau et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER l'aliénation de la terre accumulée sur le terrain de l'hôtel de ville, sans frais ni gain, sur demande.

19-11-402

7.8 Achat - Machine Ice eater - 48 pouces - Ice eater Inc.

CONSIDÉRANT la soumission reçue pour l'entretien adéquat du réseau routier afin de contrôler les amas de glace;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Lefebvre, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à l'unanimité :

D'OCTROYER le contrat pour l'achat d'une machine Ice eater 48 pouces à l'entreprise Ice eater Inc., pour un montant de 28 742,60 \$ taxes incluses;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 22-190-01-725, projet 19-01 - Mise à niveau de la flotte de véhicules.

19-11-403

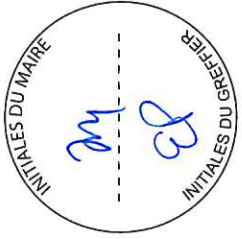
7.9 Autorisation - Demande d'aide financière - Soutien des actions de préparation aux sinistres - Volet 3

CONSIDÉRANT que la Ville de Carignan souhaite se prévaloir du Volet 3 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres;

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur des travaux publics et des services techniques;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par le conseiller Frédéric Martineau et résolu à l'unanimité :



No de résolution



QUE la Ville de Carignan présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 100 000 \$, dans le cadre du Volet 3 du programme *Soutien des actions de préparation aux sinistres* et s'engage à en respecter toutes les conditions sans exception, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

QUE la Ville de Carignan confirme que la contribution municipale sera d'une valeur d'au moins 115 536,51 \$, pour un projet qui totalise un investissement global de 215 536,51 \$ en sécurité civile;

D'AUTORISER le directeur des travaux publics et des services techniques à signer pour et au nom de la Ville, le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts;

QUE la Ville de Carignan atteste avoir déjà complété et transmis l'outil d'autodiagnostic municipal fourni par le Ministère de la Sécurité publique en mai 2018;

QUE la Ville de Carignan s'engage à ce que les actions décrites au formulaire et à ses annexes soient réalisées, au plus tard, le 1^{er} octobre 2020, ainsi qu'à conserver, pour une période d'au moins trois (3) ans, tous les documents requis pour une reddition de compte à l'Agence sur demande.

19-11-404

7.10 Autorisation de paiement - Travaux supplémentaires de terrassement - Location de machinerie et équipements opérés à taux horaire - Univert Paysagement Inc.

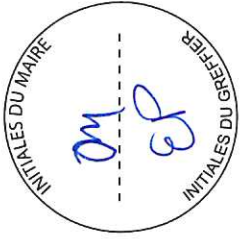
CONSIDÉRANT la résolution 19-06-206 octroyant le contrat de location de machinerie et équipements opérés à taux horaire à l'entreprise Univert Paysagement Inc.;

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur des travaux publics et des services techniques;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Diane Morneau, appuyé par le conseiller Daniel St-Jean et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le paiement des travaux supplémentaires au montant de 33 408,87 \$ taxes incluses, en guise d'acceptation définitive pour les travaux de location de machinerie et équipements opérés à taux horaire, à l'entreprise Univert Paysagement Inc.;



No de résolution

Le trésorier certifié que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 03-100-00-530.

19-11-405

- 7.11 Autorisation de paiement - Travaux supplémentaires**
- Nettoyage et de reprofilage des fossés et ponceaux
 - Rues Bachand (petit) et Jean-Vincent - Sanexen Services Environnementaux Inc.

CONSIDÉRANT la résolution 19-08-295 octroyant le contrat de travaux de nettoyage et de reprofilage des fossés et ponceaux rues Bachand (petit) et Jean-Vincent à l'entreprise Sanexen Services Environnementaux Inc.;

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur des travaux publics et des services techniques;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par la conseillère Stéphanie Lefebvre et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le paiement des travaux supplémentaires au montant de 29 688,50 \$ taxes incluses, pour les travaux de nettoyage et de reprofilage des fossés et ponceaux rues Bachand (petit) et Jean-Vincent à l'entreprise Sanexen Services Environnementaux Inc.;

Le trésorier certifié que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 03-100-00-530 sous réserve d'un transfert provenant du poste 01-233-30-100.

19-11-406

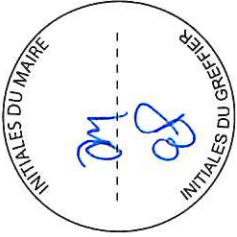
- 7.12 Autorisation de paiement - Acceptation définitive - Travaux d'infrastructures municipales île Goyer (phase 2) - MSA Infrastructures Inc.**

CONSIDÉRANT la résolution 16-10-433 octroyant le contrat de travaux de remplacement de la conduite d'eau potable sur une portion de l'île Goyer;

CONSIDÉRANT la résolution 19-02-51 concernant l'acceptation définitive partielle;

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur des travaux publics et des services techniques;

EN CONSÉQUENCE :



No de résolution



Il est proposé par la conseillère Anne Poussard, appuyé par le conseiller Daniel St-Jean et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le paiement au montant de 12 024,92 \$ taxes incluses, en guise d'acceptation définitive pour les travaux de remplacement de la conduite d'eau potable sur une portion de l'île Goyer, à l'entreprise MSA Infrastructures Inc.;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 55-136-00-367.

19-11-407

7.13 Autorisation - Dépenses supplémentaires - Location de machinerie opérée à taux horaire - Poste de Camionnage en Vrac Région 06 Inc.

CONSIDÉRANT les travaux de transports en vrac nécessaires aux différents travaux municipaux;

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur des travaux publics et des services techniques;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Édith Labrosse, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER les dépenses pour un montant maximum de 30 000 \$ taxes incluses, pour les travaux de location de machinerie opérée à taux horaire, à l'entreprise Poste de Camionnage en Vrac Région 06 Inc.;

Le trésorier certifié que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 03-100-00-530.

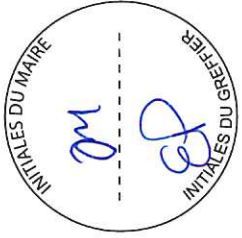
19-11-408

7.14 Autorisation - Dépenses supplémentaires - Contrat d'entretien électrique des bâtiments municipaux - Électrel Inc.

CONSIDÉRANT que la Ville a adopté le règlement no 506-A concernant la gestion contractuelle permettant l'octroi de contrat de gré à gré;

CONSIDÉRANT la résolution 19-03-85 octroyant le contrat d'entretien électrique des bâtiments municipaux à l'entreprise Électrel Inc.;

CONSIDÉRANT que l'entreprise Électrel Inc. a été davantage sollicitée à la suite de plusieurs projets réalisés en 2019;



No de résolution

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Diane Morneau, appuyé par la conseillère Stéphanie Lefebvre et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER une dépense supplémentaire au montant de 5 000 \$ au contrat d'entretien électrique des bâtiments municipaux octroyé à l'entreprise Électrel Inc.;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-701-50-519.

19-11-409

**7.15 Autorisation de signature - Protocole d'entente -
Prolongement de la rue Thérèse**

CONSIDÉRANT la demande pour des travaux municipaux dans le cadre du projet de prolongement des services de la rue Thérèse;

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le maire ou en son absence, le maire suppléant et la greffière à signer pour et au nom de la Ville, le protocole d'entente relative à des travaux municipaux pour le projet de prolongement de la rue Thérèse ainsi que tout autre document afférent donnant effet à la présente résolution;

LE tout conditionnellement au dépôt de tous les documents et garanties prévus audit protocole.

19-11-410

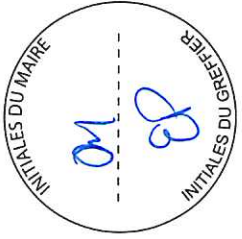
**7.16 Programme d'aide à la voirie locale - Volet projets
particuliers d'amélioration**

CONSIDÉRANT que la Ville de Carignan a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV);

CONSIDÉRANT que le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

CONSIDÉRANT que les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV;

CONSIDÉRANT que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV;



No de résolution

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Diane Morneau, appuyé par la conseillère Stéphanie Lefebvre et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil municipal de la Ville de Carignan approuve les dépenses d'un montant de 18 999 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

19-11-411

7.17 Prolongement - Embauche - Chargée de projets en environnement

CONSIDÉRANT la résolution 19-05-168 concernant l'embauche de madame Valérie Roy à titre de chargée de projets en environnement;

CONSIDÉRANT les recommandations de monsieur Martin Poirier, chef de division - Travaux publics;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à l'unanimité :

DE prolonger la période d'embauche de madame Valérie Roy à titre de chargée de projets en environnement pour deux (2) semaines supplémentaires, soit jusqu'au 15 novembre 2019;

LE tout selon les termes et conditions prévus à la convention collective régissant les employés membres du Syndicat canadien de la fonction publique – Section locale 3508;

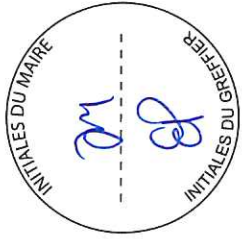
Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-470-00-181 sous réserve d'un transfert provenant du poste 02-310-00-151.

8 URBANISME ET ENVIRONNEMENT

19-11-412

8.1 Demande d'appui à la CPTAQ 2019-030 - Usage non agricole - Lot 2 601 625 - 4900, chemin du Coteau-de-Tréfle Sud

CONSIDÉRANT qu'une demande d'autorisation a été déposée concernant le lot 2 601 625 situé sur le territoire de la Ville de Carignan;



No de résolution



CONSIDÉRANT que lors de la séance du 3 juillet dernier, le conseil municipal a adopté la résolution 19-07-263;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'annuler et de remplacer la résolution 19-07-263 afin de se conformer aux exigences de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*;

CONSIDÉRANT que ce lot est assujéti à la *Loi sur la Protection du territoire et des activités agricoles du Québec* (L.P.T.A.A.Q.; L.R.Q, c. 41.1);

CONSIDÉRANT qu'une partie du lot 2 601 625 bénéficie de droits acquis reconnus par la Commission de Protection du territoire agricole du Québec (C.P.T.A.Q.);

CONSIDÉRANT qu'une autorisation est requise pour modifier ou étendre une superficie utilisée à des fins autres qu'agricoles avant l'entrée en vigueur des dispositions de cette loi;

CONSIDÉRANT que le lot 2 601 625 se situe dans la zone IDI-490 reconnue comme *îlot déstructuré industriel* au schéma d'aménagement révisé de la MRC de La Vallée-du-Richelieu;

CONSIDÉRANT que le projet propose l'implantation d'un atelier de carrosserie, soit un usage de la catégorie C-6d, le tout tel que spécifié à la grille de la zone IDI-490;

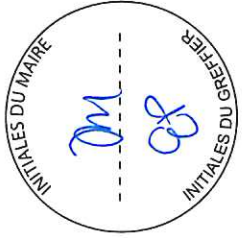
CONSIDÉRANT que l'utilisation du lot est à des fins industrielles depuis plus de quarante ans, ce qui réduit considérablement son potentiel d'utilisation à des fins agricoles;

CONSIDÉRANT qu'il n'y a pas de conséquences d'une autorisation sur les activités agricoles existantes et le développement de ces activités agricoles ainsi que sur les possibilités d'utilisation agricoles des lots voisins; l'usage projeté n'est pas un immeuble protégé qui impose des distances séparatrices;

CONSIDÉRANT qu'il n'y a pas d'espace disponible à ces fins hors de la zone agricole sur le territoire de la Ville de Carignan;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par le conseiller Frédéric Martineau et résolu à l'unanimité :



No de résolution



D'APPUYER la demande d'autorisation auprès de la CPTAQ concernant le lot 2 601 625 du cadastre du Québec situé sur le territoire de la Ville de Carignan pour l'implantation d'un atelier de carrosserie et de mécanique, le tout tel qu'illustré sur les plans réalisés par Territoire, Richard Brunet urbaniste, en date du 27 mars 2018, numéro de dossier TER18-108;

QUE cette résolution annule et remplace la résolution 19-07-263.

19-11-413

8.2 Renouvellement de mandat et nomination - Membres du Comité consultatif d'urbanisme

CONSIDÉRANT les mandats de plusieurs membres du Comité consultatif d'urbanisme qui arrivent à échéance en novembre 2019;

CONSIDÉRANT l'importance de respecter la nouvelle structure du Comité consultatif d'urbanisme en référence au règlement no 522 (2019) adopté le 2 octobre 2019;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Édith Labrosse, appuyé par le conseiller Frédéric Martineau et résolu à l'unanimité :

DE renouveler les mandats de madame Louise Bisailon et de messieurs Paul Larouche et Robert Denis pour une période de deux (2) ans, et ce, conformément au règlement no 522 (2019);

DE nommer monsieur Frédéric Martineau en tant que président du Comité consultatif d'urbanisme;

DE nommer monsieur Paul Larouche en tant que vice-président du Comité consultatif d'urbanisme.

19-11-414

8.3 Nomination - Membres du Comité de démolition

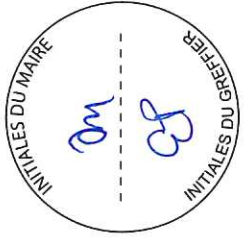
CONSIDÉRANT le règlement no 518 (2019) concernant la démolition de bâtiment adopté le 4 septembre 2019;

CONSIDÉRANT qu'un Comité de démolition doit être créé;

CONSIDÉRANT que le Conseil doit nommer trois (3) membres du conseil municipal pour siéger sur ce nouveau comité;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Édith Labrosse, appuyé par le conseiller Frédéric Martineau et résolu à l'unanimité :



No de résolution



DE nommer madame Diane Morneau, messieurs Daniel St-Jean et Frédéric Martineau afin de siéger sur le Comité de démolition.

9 SÉCURITÉ PUBLIQUE

19-11-415

9.1 Approbation du budget 2020 - Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent

CONSIDÉRANT que le 24 septembre 2019, le conseil d'administration de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent a adopté son budget pour l'exercice financier 2020;

CONSIDÉRANT qu'une copie de ce budget a été transmise à la Ville de Carignan;

CONSIDÉRANT que ce budget doit être soumis pour approbation à chacune des organisations municipales membres de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER le budget 2020 de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent, tel qu'adopté par son Conseil d'administration le 24 septembre 2019.

19-11-416

10 LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

10.1 Demande d'aide financière - Légion royale canadienne filiale Québec No. 034 - Jour du Souvenir

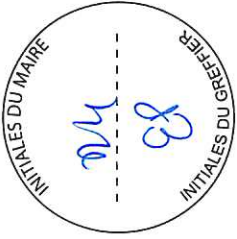
CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de la Légion royale canadienne filiale Québec No. 034;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Édith Labrosse, appuyé par la conseillère Stéphanie Lefebvre et résolu à l'unanimité :

D'ACCORDER à la Légion royale canadienne filiale Québec No. 034, une aide financière d'un montant de 50 \$;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-110-00-999.



No de résolution



19-11-417

10.2 Demande d'aide financière - La Corne d'abondance

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de La Corne d'abondance;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Édith Labrosse, appuyé par la conseillère Stéphanie Lefebvre et résolu à l'unanimité :

D'ACCORDER à La Corne d'abondance, une aide financière d'un montant de 300 \$;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-110-00-999.

19-11-418

10.3 Demande d'aide financière - Association de Soccer Carignanoise - Saison 2018-2019

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de l'Association de Soccer Carignanoise pour la saison 2018-2019;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Édith Labrosse, appuyé par la conseillère Anne Poussard et résolu à l'unanimité :

D'ACCORDER à l'Association de Soccer Carignanoise, une aide financière de 20 \$ par joueur à raison de 427 joueurs, pour un montant total de 8 540 \$;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-701-90-999.

19-11-419

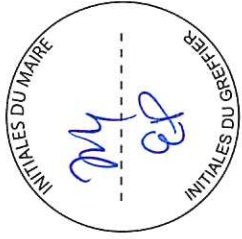
10.4 Demande d'aide financière - Ensemble Vocal Via Voce de Chambly - Concert de Noël

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de l'Ensemble Vocal Via Voce de Chambly;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Diane Momeau, appuyé par la conseillère Édith Labrosse et résolu à l'unanimité :

D'ACCORDER à l'Ensemble Vocal Via Voce de Chambly, une aide financière d'un montant de 100 \$ pour le concert de Noël du 14 décembre 2019;



No de résolution

19-11-420

10.5 Demande d'aide financière - Aux Sources du Bassin de Chambly - Guignolée annuelle 2019

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-110-00-999.

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de l'organisme Aux Sources du Bassin de Chambly;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Lefebvre, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à l'unanimité :

D'ACCORDER à l'organisme Aux Sources du Bassin de Chambly, une aide financière d'un montant de 300 \$, dans le cadre de sa guignolée annuelle 2019;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-110-00-999.

19-11-421

10.6 Demande d'aide financière - Chevaliers de Colomb, Conseil 1648 Révérend Léo Foster - Paniers de Noël 2019

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière des Chevaliers de Colomb, Conseil 1648 Révérend Léo Foster;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Édith Labrosse, appuyé par la conseillère Anne Poussard et résolu à l'unanimité :

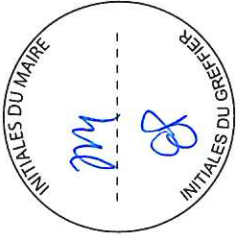
D'ACCORDER aux Chevaliers de Colomb, Conseil 1648 Révérend Léo Foster, une aide financière d'un montant de 300 \$, dans le cadre des paniers de Noël 2019;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-110-00-999.

19-11-422

10.7 Demande de prêt de salle - AQDR Monts et Rivières de la Vallée-du-Richelieu - 10 octobre 2019

CONSIDÉRANT la demande de prêt de salle de l'organisme AQDR Monts et Rivières de la Vallée-du-Richelieu et la disponibilité de la salle du Centre multifonctionnel le 10 octobre 2019;



No de résolution

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par la conseillère Anne Poussard et résolu à l'unanimité :

D'ACCORDER gratuitement le prêt de la salle du Centre multifonctionnel à l'organisme AQDR Monts et Rivières de la Vallée-du-Richelieu pour une réunion le 10 octobre 2019.

19-11-423

10.8 Demande de prêt de salle - ALPHA - 5 juin 2020

CONSIDÉRANT la demande de prêt de salle de l'organisme ALPHA et la disponibilité de la salle du Centre multifonctionnel pour le 5 juin 2020;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Lefebvre, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à l'unanimité :

D'ACCORDER gratuitement le prêt de la salle du Centre multifonctionnel à l'organisme ALPHA pour la tenue d'un souper afin de souligner la Semaine québécoise des personnes handicapées le 5 juin 2020.

19-11-424

10.9 Augmentation salariale annuelle - Brigadières scolaires - Année scolaire 2019-2020

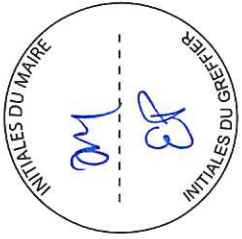
CONSIDÉRANT les recommandations de madame Odrée Hamel, directrice du loisir, de la culture et de la vie communautaire;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Lefebvre, appuyé par la conseillère Anne Poussard et résolu à l'unanimité :

D'AUGMENTER le salaire horaire des brigadières de 2 %, pour un montant de 16,43 \$ et que ce salaire horaire soit rétroactif au 3 septembre 2019;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-210-00-181.



No de résolution

19-11-425



10.10 Nomination - Observateur - Comité pour l'intégration d'une œuvre d'art dans le projet du parc du Centre multifonctionnel

CONSIDÉRANT la subvention reçue en lien avec le parc du Centre multifonctionnel, le Ministère de la Culture et des communications demande à ce qu'une œuvre d'art soit intégrée au concept du projet;

CONSIDÉRANT que plusieurs personnes feront partie de ce comité qui aura comme mandat de déterminer les orientations de l'œuvre d'art, de faire un appel de projets et de sélectionner une œuvre parmi les candidatures;

CONSIDÉRANT que l'observateur, fonction qui sera occupée par un élu, a donc comme rôle de participer aux trois (3) réunions et émettre son opinion et ses commentaires mais n'a pas le droit de vote;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Édith Labrosse, appuyé par le conseiller Daniel St-Jean et résolu à l'unanimité :

DE nommer madame Diane Morneau comme membre observateur afin de faire partie du comité pour l'intégration d'une œuvre d'art dans le projet du parc du Centre multifonctionnel.

11 RÉGLEMENTATION

19-11-426

11.1 Avis de motion - Projet de règlement no 521 (2019) établissant le paiement d'une contribution de croissance lors de la délivrance d'un permis de construction neuve ou de lotissement

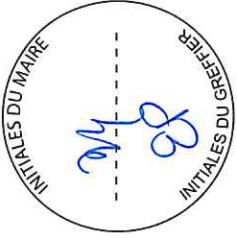
Le conseiller Daniel St-Jean dépose le projet de règlement et donne avis de motion, à l'effet qu'il sera présenté lors d'une prochaine assemblée du conseil, le règlement no 521 (2019) établissant le paiement d'une contribution de croissance lors de la délivrance d'un permis de construction neuve ou de lotissement.

19-11-427

11.2 Adoption - Second projet de règlement no 483-8-U modifiant le règlement de zonage no 483-U

CONSIDÉRANT que chacun des membres du Conseil a reçu copie du second projet de règlement no 483-8-U modifiant le règlement de zonage no 483-U, déclare en avoir pris connaissance et renonce à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :



No de résolution

Il est proposé par la conseillère Édith Labrosse, appuyé par le conseiller Daniel St-Jean et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER, pour valoir à toutes fins que de droit, le second projet de règlement no 483-8-U modifiant le règlement de zonage no 483-U.

19-11-428

11.3 Adoption - Règlement d'emprunt no 489 (2019) modifiant le règlement numéro 489-E afin de réduire la dépense à 1 799 077 \$ et l'emprunt à 2 065 968 \$

CONSIDÉRANT que chacun des membres du Conseil a reçu copie du règlement d'emprunt no 489 (2019) modifiant le règlement numéro 489-E afin de réduire la dépense à 1 799 077 \$ et l'emprunt à 2 065 968 \$, déclare en avoir pris connaissance et renonce à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par la conseillère Édith Labrosse et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER, pour valoir à toutes fins que de droit, le règlement d'emprunt no 489 (2019) modifiant le règlement numéro 489-E afin de réduire la dépense à 1 799 077 \$ et l'emprunt à 2 065 968 \$.

19-11-429

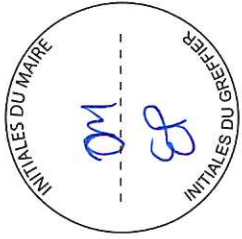
11.4 Adoption - Règlement no 512 (2019) décrétant les limites de vitesse permises dans les rues de la ville et remplaçant le règlement no 512-A

CONSIDÉRANT que chacun des membres du Conseil a reçu copie du règlement no 512 (2019) décrétant les limites de vitesse permises dans les rues de la ville et remplaçant le règlement no 512-A, déclare en avoir pris connaissance et renonce à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Diane Morneau, appuyé par la conseillère Édith Labrosse et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER, pour valoir à toutes fins que de droit, le règlement no 512 (2019) décrétant les limites de vitesse permises dans les rues de la ville et remplaçant le règlement no 512-A.



No de résolution

19-11-430

11.5 Adoption - Règlement d'emprunt no 523 (2019) autorisant l'acquisition de plusieurs lots afin d'y ériger entre autres, une école primaire et décrétant un emprunt à long terme de 2 833 000 \$

CONSIDÉRANT que chacun des membres du Conseil a reçu copie du règlement d'emprunt no 523 (2019) autorisant l'acquisition de plusieurs lots afin d'y ériger entre autres, une école primaire et décrétant un emprunt à long terme de 2 833 000 \$, déclare en avoir pris connaissance et renonce à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER, pour valoir à toutes fins que de droit, le règlement d'emprunt no 523 (2019) autorisant l'acquisition de plusieurs lots afin d'y ériger entre autres, une école primaire et décrétant un emprunt à long terme de 2 833 000 \$.

19-11-431

11.6 Adoption - Règlement no 524 (2019) sur la vérification de l'optimisation des ressources par la Commission municipale du Québec

CONSIDÉRANT que chacun des membres du Conseil a reçu copie du règlement no 524 (2019) sur la vérification de l'optimisation des ressources par la Commission municipale du Québec, déclare en avoir pris connaissance et renonce à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Diane Morneau, appuyé par la conseillère Stéphanie Lefebvre et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER, pour valoir à toutes fins que de droit, le règlement no 524 (2019) sur la vérification de l'optimisation des ressources par la Commission municipale du Québec.

19-11-432

11.7 Adoption - Résolution PPCMOI no 451-01-2019 - Faubourg Carignan

CONSIDÉRANT que la localisation du site, au cœur de la Ville de Carignan, permettra de bonifier l'offre commerciale, tant aux citoyens qu'à une clientèle de passage et régionale;

CONSIDÉRANT que les usages et les aménagements projetés sur le site sont autorisés à l'exception de certains, non autorisés à la zone IDC-185 du Règlement de zonage numéro 483-U;

CONSIDÉRANT que le site offre un aménagement paysager contribuant à lutter contre les îlots de chaleur;

CONSIDÉRANT que l'affichage commercial est présenté tel un ensemble afin de rehausser la qualité du site;

CONSIDÉRANT que le projet répond aux orientations du plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT que des ajustements sont nécessaires à la suite de la construction des deux premiers bâtiments;

CONSIDÉRANT que certains usages planifiés pour les futurs bâtiments dans la zone étaient absents dans la résolution de PPCMOI no 451-01-2017;

CONSIDÉRANT que le projet respectera les critères d'évaluation du Règlement numéro 451-U sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) s'il se conforme aux dispositions prévues à la présente résolution;

CONSIDÉRANT que conformément à la loi, le Comité consultatif d'urbanisme a été consulté sur le projet lors de son assemblée régulière du 15 octobre 2019;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Frédéric Martineau, appuyé par la conseillère Édith Labrosse et résolu à l'unanimité :

1. Que le préambule fasse partie intégrante du présent projet de résolution.
2. Que le conseil municipal accorde, conformément au règlement numéro 451-U sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), la délivrance de permis de construction aux conditions suivantes :

2.1 Qu'en plus de la grille des usages et des normes applicables à la zone IDC-185 du règlement de zonage 483-U, la présente résolution permet la construction d'immeubles commerciaux pour les usages décrits aux alinéas .1 à 2.1.12 sur l'ensemble de la propriété du Faubourg Carignan;

- 2.1.1 Que la vente de propane soit autorisée à titre d'usage complémentaire pour le ou les occupants du bâtiment G (Rona), et à condition :
- Que le format autorisé pour la vente de propane soit unitaire, et d'un maximum de 17,4 litres (20 livres);
- 2.1.2 Que l'usage « cinéma » de la classe C-3a soit autorisé au Faubourg Carignan;
- 2.1.3 Tout commerce lié aux animaux de compagnie de la classe C-1d ou C-1h doit disposer d'une entrée distincte donnant à l'extérieur;
- 2.1.4 Que les usages de la classe C-2a « Service d'hébergement ou de réception » soient autorisés au Faubourg Carignan;
- 2.1.5 Que les usages de la classe C-3a « Divertissement commercial » soient autorisés au Faubourg Carignan;
- 2.1.6 Que les usages de la classe C-3c « Établissement exploitant les jeux (galerie, billard) » soient autorisés au Faubourg Carignan;
- 2.1.7 Que l'usage de la classe C-5b « Service de location » soit autorisé au Faubourg Carignan;
- 2.1.8 Que l'usage de la classe C-5c « École de conduite » soit autorisé au Faubourg Carignan;
- 2.1.9 Que l'usage de la classe C-6c « Vente au détail de piscines » soit autorisé au Faubourg Carignan;
- 2.1.10 Que les usages de la classe P-1b « Établissement d'enseignement (école de formation spécialisée) » soient autorisés au Faubourg Carignan;

2.1.11 Que les usages de la classe P-1c
« Établissement de santé et de services
sociaux » soient autorisés au Faubourg
Carignan;

2.1.12 Que les usages de la classe P-1e
« Établissements liés aux affaires publiques
et aux services communautaires » soient
autorisés au Faubourg Carignan.

2.2 Que nonobstant toute autre disposition au Règlement
de zonage numéro 483-U, le ratio de stationnement
applicable à l'ensemble du Faubourg Carignan soit
d'une case par 30 mètres carrés de plancher brut;

2.3 Que le site soit pourvu du nombre de rampes de
chargement selon le besoin de l'emplacement
commercial, jusqu'à concurrence maximale qui figure
au TABLEAU : « Nombre requis de rampes de
chargement » à l'article 93 du Règlement de zonage
483-U, sans toutefois être tenu de fournir le nombre
minimal spécifié;

2.4 Que l'étalage extérieur destiné à la vente soit
autorisé de façon permanente sur le site, bien que
dérogatoire aux articles 186, 187 et 188 du
Règlement de zonage numéro 483-U, uniquement
pour le ou les occupants du bâtiment G, tel que
représenté sur le plan no 1 de l'annexe 1 des
présentes, aux conditions suivantes :

- Que la superficie d'étalage puisse être localisée
devant la façade principale du bâtiment et
occuper une portion du trottoir (aire A dudit plan)
ainsi que sur le côté droit du bâtiment, en partie
sur l'aire de stationnement, si localisée à
proximité d'un centre du jardin (aire B dudit plan).
Pour cette section, l'étalage est autorisé de façon
temporaire et saisonnière;
- Qu'un seul bâtiment accessoire permanent soit
autorisé, en complément du service d'étalage
extérieur saisonnier, d'une superficie maximale
de 3,75 mètres carrés et d'une hauteur maximale
d'un étage;

2.5 Que le projet du Faubourg Carignan contribue au
développement durable du territoire, bien que
dérogatoire aux exigences suivantes des articles 85,
100 et 179 du Règlement de zonage numéro 483-U :

- une bande végétalisée arborescente d'une largeur minimale de 2 à 3 mètres;
- les aires de stationnement recouvertes de béton, de dalles ou de pavés, ou enduites de revêtement ayant un indice de réflexion solaire élevé;

Seront donc remplacés ou adaptés par les mesures suivantes :

- Un réseau piétonnier invitant, animé, connecté au domaine public (rues, trottoirs et abribus), notamment au réseau de transport en commun situé à proximité, et fonctionnel à l'intérieur du projet;
- Minimale une borne de recharge électrique par 100 cases de stationnement, réparties sur l'ensemble du site;
- Écran visuel et acoustique sur la ligne latérale gauche;
- En dissimulant le bassin de rétention par de la végétation;
- En aménageant une strate arborescente pour écran visuel périphérique, déterminée sur la base de la faisabilité appuyée sur une expertise professionnelle pertinente, le recours à une clôture de type végétalisé étant possible que sur la base de l'expertise professionnelle.

Le tout tel que montré au plan no 2 de l'annexe 1 des présentes et aux illustrations concernant la végétalisation, soit les plans nos 3 et 4 de l'annexe 1 des présentes.

2.6 Que le concept d'affichage propose :

2.6.1 Le dégagement sous les enseignes détachées sur poteau est d'au moins 1,8 mètre, alors que la norme à l'article 143 - alinéa 6 du Règlement de zonage numéro 483-U est minimale de 2,20 mètres;

2.6.2 Trois enseignes communautaires secondaires, sur muret, utilisées comme enseignes directionnelles, d'une hauteur maximale de 2 mètres, d'une superficie maximale de 2,50 mètres carrés et dont la partie la plus basse doit être supérieure à 1 mètre, nonobstant les normes édictées à l'article 132, 5°, -alinéas b) et d) du Règlement de zonage numéro 483-U; tel que

figuré au plan no 5 de l'annexe 1 des présentes; dont la localisation approximative sur le site est tel que montrée au plan no 6 de l'annexe 1 des présentes;

2.6.3 Autoriser trois enseignes par établissement commercial, appliquée par façade donnant sur une rue publique, une allée de circulation principale et un accès principal, occupant un maximum de 15 % de la façade ou 30 m², la plus petite dimension prévaut, nonobstant les articles 141 et 146 du Règlement de zonage numéro 483-U; tel que montré au plan no 7 de l'annexe 1 des présentes;

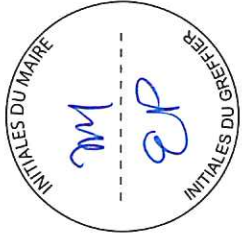
2.6.4 Autoriser, dans le cas d'un bâtiment de plus d'un étage, en plus des dispositions de l'article 2.6.3 ci-dessus, une enseigne collective dédiée aux usages occupant l'étage supérieur, dont la superficie maximale ne doit pas excéder 40 % de la superficie du mur marquant l'entrée principale du bâtiment, ainsi qu'un maximum de deux enseignes à l'étage, localisées chacune aux extrémités du bâtiment; tel que montré au plan no 8 de l'annexe 1 des présentes;

2.7 Qu'un permis de construction soit émis pour un bâtiment principal même si implanté sur plus d'un lot distinct, contrairement à l'article 61 - 9° du Règlement des permis et certificats numéro 485-U;

2.8 Que les allées d'accès aux stationnements soient situées à 1 mètre minimum d'une ligne latérale, bien que dérogatoire aux exigences de l'article 89 – 7° du Règlement de zonage numéro 483-U;

2.9 Que la pente des allées de circulation puisse être supérieure à 10 %, dans une situation particulière, bien que dérogatoire aux exigences de l'article 84 – 9° du Règlement de zonage numéro 483-U;

2.10 Qu'il n'y a pas d'obligation d'implanter un écran protecteur aux limites du terrain, autour d'un conteneur à déchet et autour des appareils ou équipements présents (écran visuel ou acoustique permanent), à l'exception de celui sur la ligne latérale gauche, bien qu'exigé à l'article 109 du Règlement de zonage numéro 483-U;



No de résolution

- 2.11 Que le niveau du terrain soit au-dessus du niveau du centre de la rue, bien que dérogoatoire aux exigences de l'article 98 du Règlement de zonage numéro 483-U.
3. Que la présente autorisation donnée par le conseil ne dispense pas le requérant à obtenir, le cas échéant, tout permis, certificat d'autorisation, approbation ou avis requis en vertu d'une loi ou d'un règlement.
4. Que cette résolution annule et remplace la résolution 19-10-380.

12 INFORMATIONS

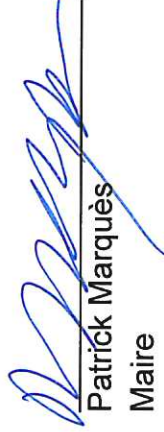
13 DIVERS

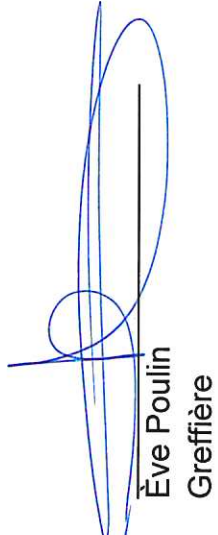
19-11-433

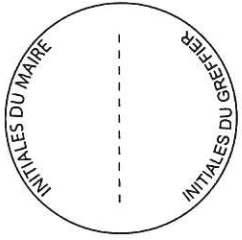
14 LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par la conseillère Édith Labrosse, appuyé par le conseiller Daniel St-Jean et résolu à l'unanimité :

QUE la séance soit levée à 20 h 38.


Patrick Marquès
Maire


Ève Poulin
Greffière



No de résolution

